

Sélective de Ligue Planche à Voile, le 29 mars 2009 à la Base Départementale de Voile de la Mayenne



1 Epreuve organisée par le Club Voile Mayenne c/o Stéphane DOUALAN
1 domaine des Erables
53120 GORRON

2 Règles applicables :

- *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*
- Les prescriptions de la FFV,
- Les règles de publicité (catégorie A),
- Les règles des classes concernées et règles de compétitions communes ; Bic Techno 293 OD et Raceboard, approuvées par l'ISAF et Hybride Junior définies par la FFV en incluant la RS:X 8,5
- Les instructions de course et leurs annexes

En prenant part à cette épreuve, tout concurrent accepte de se soumettre aux règles de course à la voile et reconnaît qu'il est de sa seule responsabilité de participer à une course, d'en prendre le départ ou de rester en course.

3 Admission :

Les séries admises sont :

- **Raceboard (incluant le matériel labellisé FFV pour les Juniors, RSX, les Raceboards Hybrides et Mistral One design).**
- **Bic 293 One Design.**

Sont admis, les coureurs :

- licenciés à la FFVoile et possédant un certificat médical de non contre-indication.
- disposant pour courir du matériel conforme aux règlements des championnats de ligue.

Admission des mineurs :

Les mineurs devront également présenter une autorisation parentale de participation à cette épreuve accompagnée de l'autorisation d'intervention médicale et chirurgicale. (bulletin d'inscription)

4 Classements :

1 classement Bic 293 avec par extraction les classements pour les minimes filles, les minimes garçons, les cadettes, les cadets et open.

1 classement Raceboard avec par extraction les classements pour les juniors filles, les juniors garçons, les seniors femmes et les seniors hommes.

5 Inscriptions :

Pré inscription auprès du club organisateur, par courrier ou mail, en utilisant le bulletin d'inscription sur le site de la Ligue.

Les inscriptions devront être confirmées sur place le 29 mars avant 10h30 en présentant :

- la licence accompagnée du certificat médical de non contre-indication,
- l'autorisation parentale pour les mineurs,
- les droits d'inscription d'un montant de **4 euros**.

6 Programme :

Confirmation des inscriptions le dimanche 29 mars de 9h30 à 10h30

Première mise à disposition à terre à 11h00

Proclamation des résultats à 17h00

7 Plan d'accès :

À Mayenne, prendre la direction de Caen puis Ambrières. En arrivant au niveau de l'église de la Haie Traversaine, prendre la direction de la Base Départementale de Voile.